

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 27 JUIN 2011

Présents : MM. CHABERT, CHAZELLE, DUREL, LABE, MAGNIN, DARMET, FESSY, LATOUR, PAILLEUX, PION, QUATREPOINT,

Excusé : M NICOLET, Mmes BENENCHIA, VIAL.

Secrétaire de séance : Mme LATOUR

Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 juin 2011, à l'unanimité des présents,

REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE : DELIBERATION N° 16 / 27.06.2011

Monsieur le Maire présente le résultat des travaux de la Commission bâtiments qui s'est réunie le lundi 18 juin 2011.

Quatre entreprises ont établi des devis pour la réfection de la toiture, et trois entreprises pour le traitement de la charpente et l'isolation des combles.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil municipal retient la proposition de l'entreprise SCCR pour la réfection de la toiture avec velux pour un montant 23 885,00 € H.T, la proposition de l'entreprise COFFRE et SUBTIL pour le traitement de la charpente pour un montant de 3035,00 € HT, ainsi que pour l'isolation des combles, pour un montant de 3300,00 € HT.

Le montant total des travaux s'élève donc à 30 220,00 € HT, pour lesquels la Commune a obtenu une subvention de 38 % au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Décision adoptée à l'unanimité des présents.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET COMMUNAL : DELIBERATION N° 20 / 27.06.2011

Afin de faire face à des dépenses imprévues sur le budget CCAS (recours à un médecin lors d'une hospitalisation), le Conseil Municipal accepte de réaliser un virement complémentaire de 200 € du budget communal au budget CCAS. En contrepartie, le compte 61523 « Entretien des voies et réseaux » sera débité de la même somme.

Décision adoptée à l'unanimité des présents.

ADMISSION EN NON-VALEUR : DELIBERATION N° 19 / 27.06.2011

A la demande de la trésorière de la commune, Monsieur le Maire fait part de l'impossibilité de recouvrer une créance de 2,00 €, et une créance de 13,56 € inscrite sur le rôle 2010 du budget Commune et demande au Conseil de l'admettre en non-valeur au compte 654 (Perte sur créances irrécouvrables) pour un total de 15.56 €

Décision adoptée à l'unanimité des présents.

AVIS DE LA COMMUNE DE SAINT-JODARD SUR LA PROPOSITION DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE : DELIBERATION N° 17 /27.06.2011

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le courrier de Monsieur le Préfet de la Loire, en date du 11 Mai 2011, présentant le schéma de l'évolution de la coopération intercommunale ainsi que le scénario qu'il a proposé le 09 mai 2011 à la Commission départementale de la coopération intercommunale.

Dans ce courrier, Monsieur le Préfet de la Loire propose « la fusion des communautés de communes de Feurs en Forez, de Balbigny et des Collines du Matin ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de refuser la proposition de Monsieur le Préfet de la Loire prévoyant la fusion des communautés de communes de Feurs en Forez, de Balbigny et des Collines du Matin.

Considérant par ailleurs :

- le caractère essentiellement rural de notre territoire,
- la position géographique de la commune de Saint-Jodard, ainsi que d'autres communes voisines membres de la Communauté de communes de Balbigny, situées sur la rive droite de la Loire,
- la communauté d'intérêts et d'enjeux pouvant être partagés en matière économique, touristique et culturelle avec la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER),
- les habitudes communes de commerce de proximité et de fréquentation scolaire avec la COPLER,
- notre adhésion commune au projet de Scot Loire-centre
- notre engagement commun dans une démarche de développement durable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, exprime le souhait d'un rapprochement entre la Communauté de communes de Balbigny et la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (COPLER) avec laquelle il pourrait être développé un partenariat, avant d'envisager une éventuelle fusion.

EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Dans le cadre du projet de financement, par la Communauté de communes de Balbigny, de matériels informatiques au bénéfice des communes membres, la mairie de Saint-Jodard vient d'être équipée par l'entreprise Média Conseil & Création de deux ordinateurs de bureau.

REPLACEMENT DE LA CANALISATION AEP SUR LE PONT DE LA VOURDIAT : DELIBERATION N° 18 / 27.06.2011

Cette canalisation, qui a déjà subi des travaux de réparation au niveau des joints de dilatation du pont, est en mauvais état. Son remplacement nécessaire, devient urgent dans la mesure où le Conseil général vient de décider de refaire l'étanchéité du pont avant la fin 2011. Il convient en effet de profiter de ces travaux engagés par le Conseil général pour opérer le changement de canalisation en coordination avec les services techniques départementaux, cela pour limiter les dépenses.

Une consultation sera lancée auprès de bureaux d'études auxquels il sera demandé d'établir un cahier des charges et, pour l'entreprise retenue, d'assurer la maîtrise d'œuvre du projet.

Décision adoptée à l'unanimité.

POINT SUR LE PROJET DE RPI

De l'avis de l'Inspecteur d'académie, le Regroupement pédagogique intercommunal devait être réalisé pour la rentrée 2011, sans quoi le maintien de la classe maternelle à Saint-Jodard n'était pas garanti. Ce n'était pas l'avis des trois maires qui s'étaient engagés dans la constitution d'un RPI, en prévoyant sa mise en place effective pour la rentrée de septembre 2012. Un tel projet, pour être pérenne, ne doit pas se faire dans la précipitation. Un calendrier des travaux d'élaboration a été établi comme suit :

- fin juillet : rédaction du protocole qui comprendra différents volets : financier, transport, personnel communal, restauration et garderies, infrastructure, règlement intérieur,...
- mi-septembre : présentation au public
- 21 octobre 2011 : vote dans chaque conseil municipal

La rentrée de septembre 2011 se déroulera sans changement par rapport à l'année précédente, mais l'Inspecteur de l'éducation viendra compter les élèves le jour de la rentrée. Le moindre écart dans les effectifs pourrait remettre en cause le maintien de la deuxième classe. Nous comptons donc sur les familles pour que pas un élève ne soit absent ce jour-là.

INFORMATIONS DIVERSES

7 juillet à 14 h 30 à la Vourdiat : point presse sur la réalisation des nouveaux sentiers pédestres réalisés par le Syndicat mixte de la retenue du barrage de Villerest